

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de
MONTESSAUX
70270

24. Le Bourg
70270 MONTESSAUX
Tél. - Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.montessaux@orange.fr

Commune de MONTESSAUX
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le vendredi 01 mars 2023 pour la session ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

Nombre membres :
Afférents au conseil :
En exercice :09
Présent(s) :09
Pouvoir(s) :00
Absent(s) :00
Votants :09
Affiché le : 17/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René DEMANGE, Maire,**

Étaient Présents : Mrs René DEMANGE, Raphaël CARRIERE, Frank COPPE, Edouard MICHELIN, Pascal JEANNEY, Éric GEORGY, Mmes Françoise JUIF, Virginie TORTISSIER, Céline BLONDÉ.

Absents excusés : néant,

Absents non excusés : néant,

Madame Virginie TORTISSIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

Suite à l'épisode de canicule de l'été 2022, cumulé à plusieurs étés chauds et secs de 2018 à 2020 ayant déjà affaibli certains arbres de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix sur 9

Le Maire autorise l'ONF à procéder au martelage et à la vente des produits accidentels présents dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix sur 9

Autorise le Maire à faire procéder par l'ONF, au martelage et à la vente des produits accidentels présent dans la forêt communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,
René DEMANGE.

